



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité



MINISTERE DE L'ENERGIE

Projet d'Interconnexion Électrique 225 kV Guinée Mali (PIEGM)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

AMI 02/PIEGM/ME/G/2021

SERVICES D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA REALISATION DE L'AUDIT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET D'INTERCONNEXION ELECTRIQUE 225 KV GUINEE-MALI (PIEGM)

Secteur : Energie

Référence de l'Accord de financement : Don FAD N°: 2100155036266

Numéro d'Identification du Projet : P- Z1-FA0-149

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un don de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir une partie du coût du **Projet d'Interconnexion Electrique en 225 KV Guinée-Mali (PIEGM)**, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le contrat de services d'un consultant **chargé de l'audit environnemental et social du projet**.

Le Projet d'Interconnexion Electrique 225 kV Guinée Mali (PIEGM) est un projet de construction de la ligne de transport électrique à 2 circuits 225 kV. Plusieurs Partenaires Techniques et Financiers interviennent dans le financement du PIEGM : Banque africaine de développement (BAD); Union européenne (UE); Banque mondiale (BM); Banque européenne d'investissement (BEI); Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) et le Gouvernement guinéen.

Le coût global est de 249 117 761 UC. Le projet sera exécuté sur une période de 4 ans avec une fin prévue au 31 décembre 2023.

L'audit se focalisera sur les 591.72 kilomètres de ligne à édifier entre Nafadji (frontière Malienne) et Nzérékoré (Guinée Forestière) et sur les postes à implanter à proximité des villes de Siguiri, Fomi, Kankan, Kérouané, Beyla et Nzérékoré.

I. OBJECTIF ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

L'audit de conformité environnementale et sociale a pour objectif d'évaluer le niveau de conformité du projet aux exigences Environnementales et sociales applicables. L'audit se concentrera spécifiquement sur l'évaluation du degré de conformité avec les dispositions de l'accord de financement, y compris les législations, réglementations et procédures nationales, les exigences environnementales et sociales des bailleurs et les bonnes pratiques industrielles internationales (BPII) du secteur du projet. L'audit identifiera les non-conformités, les bonnes pratiques et les lacunes, et recommandera des mesures correctives.

II. TACHES DU CONSULTANT

Le consultant externe qualifié retenu est censé entreprendre les tâches suivantes :

- a. Examiner les exigences des politiques environnementales et sociales de la Banque, y compris le changement climatique et le genre.
- b. Examiner les législations, réglementations, normes et procédures de la Guinée applicables, y compris l'autorisation légale nationale, les permis et certificats requis avant les actions.
- c. Examiner les rapports disponibles sur le projet, y compris le rapport d'évaluation du projet, les accords de prêt/don, les rapports périodiques de mise en œuvre du projet, toute la documentation pertinente et les enregistrements disponibles et nécessaires à l'évaluation de la performance E&S du projet.
- d. Organiser une réunion d'ouverture avec la coordination de l'agence d'exécution du projet.
- e. Déterminer et convenir, avec l'unité d'exécution du projet, des champs d'audit, de la méthodologie et de l'ensemble des critères spécifiques de l'audit de conformité.
- f. Évaluer la capacité réelle de gestion et de suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales convenues et des documents E&S connexes applicables au projet.
- g. Tenir des consultations avec les organismes de réglementation et les parties prenantes concernés (y compris, mais sans s'y limiter, la Cellule d'Exécution du Projet (CEP), les bénéficiaires locaux, les personnes affectées par le projet, la société civile, les ministères et les entrepreneurs), sur l'état du projet en ce qui concerne les risques et impacts E&S identifiés ainsi que les mesures d'atténuation et les autorisations légales planifiées et mises en œuvre.
- h. Effectuer des inspections du site du projet pour évaluer les activités E&S mises en œuvre, y compris la gestion des entrepreneurs et les risques et impacts environnementaux et sociaux connexes (notamment ceux liés à la biodiversité).
- i. Préparer un rapport complet. Le rapport doit présenter une analyse convaincante des constatations et des causes au regard de la portée et des critères d'audit prédéterminés. Il devrait présenter une analyse logique (qualitative et quantitative) de l'efficacité des mesures d'atténuation, des risques résiduels, des questions d'environnement, santé et sécurité (ESS), fragmentation de la biodiversité, etc. Le rapport comprendra également un plan d'action de correction (PAC) résumant les recommandations concrètes pour le suivi des conclusions et des mesures correctives, y compris des coûts clairement estimés, les rôles et les responsabilités spécifiques ;
- j. Organiser une réunion de clôture avec la direction de l'entité auditée et les responsables des fonctions auditées. Le but de cette réunion est de présenter les constatations de l'audit (cas de conformité et de non-conformité), afin de s'assurer qu'elles sont clairement comprises et reconnues par l'entité auditée. Toute opinion divergente en suspens, entre l'équipe d'audit et l'entité auditée, doit être discutée et enregistrée.

La durée totale de la prestation est estimée à trente (30) jours calendaires (y compris les visites de terrain). Pour assurer une réalisation optimisée et efficace de l'étude, le

Consultant proposera dans son offre, un calendrier détaillé d'exécution de sa prestation.

Le Ministère représenté par l'Unité de gestion du PIEGM invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentations, références de prestations similaires, expériences dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur d'inclure cet institut dans la liste restreinte.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement », édition octobre 2015, de la Banque Africaine de Développement, qui est disponible sur le site de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

III. QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

Le consultant sélectionné doit répondre aux exigences minimales suivantes :

- Au moins un diplôme Bac+5 dans les disciplines liées à la gestion environnementale et sociale ;
- Avoir au moins une expérience professionnelle de 05 ans dans l'exécution des études environnementales et sociales pour les programmes et projets similaires ;
- Avoir réalisé ou participé dans une équipe de réalisation d'au moins 2 audits environnementaux et sociaux des opérations d'investissement public ou privé ;
- Connaître les procédures et normes nationales et internationales en matière de sauvegarde environnementale et sociale notamment celles de la BAD
- Avoir un esprit d'équipe et le sens de l'innovation et d'adaptation
- Une expérience en Guinée ou dans la sous-région Ouest africaine serait un avantage supplémentaire.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureau suivantes : les jours ouvrables (Lundi au Vendredi de 08 H : 00 à 16 H : 00. TU).

IV. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les expressions d'intérêt doivent être déposées **ou transmises par courrier électronique** à l'adresse mentionnée ci-dessous, **au plus tard le 05 octobre 2021 à 10 H 00 TU** et porter expressément la mention : « **Recrutement d'un consultant pour la réalisation de l'audit environnemental et social du projet d'interconnexion électrique 225 kV Guinée - Mali (PIEGM)** ».

Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion Electrique 225 kV Guinée-Mali
A l'attention de **Monsieur Mamady KAKORO, Coordonnateur du Projet**
Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion Electrique en 225 kV Guinée-Mali,
Immeuble Kaleta 3ème étage, carrefour de la Féguifoot,
BP 1463 Conakry- République de Guinée, Tél : (+224) 622 62 20 85/622038050
E-mail : mdy_kakoro@yahoo.fr, paulbavogui@gmail.com

V. CRITERES D'EVALUATION

Les critères d'évaluation et le barème de notation y relatif, sont :

(i) Qualification générale (Diplômes et expériences générales)		20 Points
1.1	Qualification : Au moins un diplôme Bac+5 dans les disciplines liées à la gestion environnementale et sociale : 08 points <i>Qualification inférieure, ou diplôme non conforme, ou absence de copie du diplôme : Disqualifié</i>	08
1.2	Avoir au moins une expérience professionnelle de 5 ans dans l'exécution des études environnementales et sociales pour les programmes et projets similaires : 12 points <i>Expérience pertinente inférieure à 5 ans : 0 point</i>	12
(ii) Expériences spécifiques relatives aux prestations à effectuer		10 Points
	Avoir réalisé ou participé dans une équipe de réalisation d'au moins 2 audits environnementaux et sociaux des opérations d'investissement public ou privé : 5 points par mission similaire.	10
(iii) Expériences et/ou Connaissance des politiques environnementales et sociales		65 Points
3.1	Expérience spécifique dans la préparation et/ou la gestion de la mise en œuvre des EIES, PGES, PAR de projets financés par la BAD ou d'autres Institution Multilatérale de Développement : 50 points (à raison de 10 points par mission similaire)	50
3.2	Avoir participé en qualité d'auditeur environnemental et social à des missions d'audit environnementale et sociale des Projets de développement au Mali : 15 points (à raison de 7,5 points par mission similaire)	15
(iv) Expériences dans un pays de la sous-région		05 Points
4.1	Avoir participé en qualité d'auditeur environnemental et social à des missions en Guinée ou dans la sous-région Ouest africaine : 5 points (à raison de 2,5 points par mission similaire)	

(*) **NB** : Les qualifications et les expériences des consultants seront évaluées sur la base des justifications fournies.

La note minimale requise pour être éligible est de 75 points sur 100. Le consultant classé premier dont la note totale est égale ou supérieure au score minimum ci-avant cité sera invité à négocier un contrat. En cas de consultants classés 1er ex-aequo, le candidat ayant le plus grand nombre d'expériences similaires évalués au critère (iii) 3.1 sera sélectionné.

Fait à Conakry, le **10 septembre 2021**

Le Coordonnateur du PIEGM

Mamady KAKORO